



Réunion du Conseil municipal

du lundi 25 janvier 2021 à 10 heures
en présentiel et en visioconférence
en la salle des conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 19 janvier 2021

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Mme Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg,

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Syamak AGHA BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Alexandre FELTZ, Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Hervé POLESI, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Céline GEISSMANN, Abdelkarim RAMDANE, Carole ZIELINSKI.

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Adrien ARBEIT (procuration à Mme LAFAY à compter du point 1), Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU (procuration à M. AGHABABEI, points 4 et 5) Christian BRASSAC, Rebecca BREITMANN, Joris CASTIGLIONE, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI, Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL, Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD, Ariane HENRY, Jonathan HERRY, Pierre JAKUBOWICZ, Alain JUND, Christel KOHLER, (procuration à M. JAKUBOWICZ, points 4 à 6) Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY, Hamid LOUBARDI, Pascal MANGIN (procuration à M. VETTER à compter du point 37) Dominique MASTELLI (procuration à Mme GEISSMANN points 1 à 14), Nicolas MATT, (procuration à M. FONTANEL points 1 et 2), Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA (procuration à Mme BREITMANN, points 1 à 36) Isabelle MEYER, Antoine NEUMANN, Serge OEHLER, Soraya OULDI (présente à compter du point 5, procuration à M. HERRY, jusqu'au point 4) Sophie PARISOT, Ada REICHHART, Anne-Pernelle RICHARDOT (procuration à Mme BARRIERE à compter du point 15), Pierre ROTH, Françoise SCHAEZEL, Elsa SCHALCK, (procuration à M. VETTER à compter du point 1), Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN, Caroline ZORN.

Etaient absents et excusés :

Mme l'Adjointe :

Julia DUMAY (procuration à M. POLESI)

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Yasmina CHADLI (procuration à M. CASTIGLIONE), Anne-Marie JEAN (procuration à M. STEFFEN),

Secrétaire de séance : Madame Caroline ZORN

Au vu de l'appel nominal effectué par Mme ZORN, le quorum est atteint.

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Le Conseil municipal s'est réuni en présentiel et en visioconférence dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, et suite à la question d'actualité déposée par M.MASTELLI, Mme la Maire fait le point sur la situation sanitaire et sur l'état d'avancement de la vaccination COVID.

1 Débat d'orientation budgétaire 2021 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.

Prend acte

2 Vœu de l'exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'émettre le vœu afin que la ville de Strasbourg puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance et d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'État compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne 2020.

Adopté. Pour : 55 - Contre : -3 + 2 voix - Abstention : 1 voix (détails en annexe)

3 Mise en œuvre du dispositif d'étalement budgétaire et comptable des charges municipales 2020 liées à la crise sanitaire.

Le Conseil est appelé à autoriser le dispositif d'étalement des charges exceptionnelles 2020 sur une durée de 5 ans pour la ville de Strasbourg.

En outre, il est demandé au Conseil de comptabiliser sur le compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid19 » l'étalement de charges 2020 sur 5 années pour un montant total de 1 739 213,55 €, soit 347 842,71 € de quote-part annuelle.

Adopté à l'unanimité en début de séance

4 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver les créations, suppressions (après avis du CT) et transformations d'emplois (tableau détaillé en annexe)

Adopté. Pour : 56 + 1 voix – Contre : 0 voix – Abstentions : 5 voix (*détails en annexe*)

5 Délibération sur le bilinguisme, les cultures régionales et rhénanes.

Le Conseil est appelé à approuver la stratégie de développement du bilinguisme, des cultures régionales et rhénanes présentée dans la délibération.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toutes dispositions relatives à la mise en œuvre de cette stratégie.

Adopté. Pour : 62 + 2 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(*détails en annexe*)

CULTURE ET SPORT

6 Lancement d'une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du cinéma Odyssée.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une délégation de service public relative à l'exploitation du cinéma Odyssée.

En outre, il est demandé au Conseil de décider de retenir le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation par voie d'affermage du cinéma Odyssée pour une durée de cinq ans et de mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à accomplir toutes les formalités nécessaires à la sélection du délégataire, notamment l'appel des candidatures, le recueil des offres et leur examen par la commission de délégation de service public ainsi que la préparation du choix du délégataire à soumettre ultérieurement au Conseil municipal ;
- à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté. Pour : 59 + 4 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (*détails en annexe*)

7 Contrat de prêt à usage entre la ville de Strasbourg et l'association Stimultania.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Stimultania à occuper les locaux désignés situés 31/33 rue Kageneck - 67000 Strasbourg par la conclusion d'un contrat de prêt à usage, d'une durée de quatre ans, du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2024, portant exonération de loyer.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'approuver la signature d'un contrat de prêt à usage entre la ville de Strasbourg et l'association Stimultania et dont les conditions sont plus amplement exposées au rapport.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte correspondant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

8 Attribution des Prix de la Ville de Strasbourg aux étudiants diplômés, Promotion 2020, de la HEAR - Haute Ecole des Arts du Rhin.

Le Conseil est appelé à approuver l'attribution en 2020 des trois Prix de la ville de Strasbourg aux étudiants diplômés de la HEAR suivants :

- l'attribution du Prix « Communication - ville de Strasbourg » pour un montant de 1 000 € à M. Tom Vaillant (Illustration) ;
- l'attribution du Prix « Art - ville de Strasbourg » pour un montant de 1 000 € à M. Elie Buisson (Art Strasbourg) ;
- l'attribution du Prix « Musique - ville de Strasbourg » – pour un montant de 1 000 € à M. Nicolas Allard (Saxophone).

Il est demandé au Conseil de décider l'imputation de la dépense liée aux trois Prix de la ville de Strasbourg aux étudiants diplômés de la HEAR, soit 3 000 € au budget 2020, CRB AU10 – Activité budgétaire AU10 F – fonction 312 – nature 6714 dont le disponible avant le présent Conseil est de 3 000 €.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à procéder au versement des prix proposés.

Adopté à l'unanimité en début de séance

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ**9 Ville amie des enfants.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la présentation du partenariat pouvant lier la ville de Strasbourg et UNICEF France.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser Mme la Maire ou son-sa représentant-e à confirmer à UNICEF France le souhait de la ville de Strasbourg de devenir Ville Candidate au titre de Ville amie des enfants.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

10 Subvention aux associations socioculturelles.

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

ARES – Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	430 750 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	340 900 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	129 970 €
Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	275 500 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	455 000 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	341 900 €
Association du centre socioculturel du Fossé des Treize	663 190 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	341 720 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	851 920 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	302 760 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	404 800 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf	404 750 €
Association Lupovino	82 854 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	426 000 €
Association AMI de HautePierre - Action – Médiation - Insertion	59 600 €
ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	84 400 €
Association Culturelle des Merveilles de la Montagne Verte	5 000 €
Association de gestion de la Maison des Associations	258 400 €
Association d'éducation populaire St Ignace	199 877 €

Association l'Eveil Meinau	41 500 €
Association Solidarité Culturelle	8 600 €
CEMEA – Association territoriale grand est des CEMEA	15 000 €
Centre culturel et social Rotterdam	170 760 €
Garderie-Restaurant la Clé des Champs – centre de loisirs et d'animation éducatifs	173 000 €
Association Gospel Kids	38 500 €
Association Initiative de la Montagne Verte	4 500 €
La Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	122 920 €
Association les Bateliers	85 000 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	81 140 €
Association Je joue, je vis – Ludothèque de la Meinau	43 700 €
La maison des jeux de Strasbourg	43 340 €
Association les Disciples	31 600 €
Association Sp3ak3r	30 000 €
Organisation populaire et familiale des activités de loisirs - OPFAL	144 550 €
Troc Savoirs, réseau d'échanges réciproques de savoirs de Strasbourg	2 500 €

Il est demandé au Conseil d'imputer ces subventions d'un montant total de 7 095 901 € au compte AS00B– 6574 – 422 – prog. 8013 au titre du BP 2021.

Le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Mmes BREITMANN, MAYIMA, TRAUTMANN, WIEDER, ZOURGUI, MM.CASTIGLIONE et ROTH ne participent pas au vote

Adopté à l'unanimité en début de séance

11 Equipement pour le lavage des mains des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver

- le recours à un prestataire pour la mise en place, la fourniture des consommables et la maintenance de distributeurs de savon et d'essuie-mains pour une période d'un an reconductible trois fois,
- le lancement d'un appel d'offres à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L 2124-1 sous la forme d'un accord cadre à bons de commande en un lot unique.

Il est également demandé au Conseil de décider l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits à prévoir au budget 2020 de la Ville: Activité DE03B – Fonction 213 – Nature 6156.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire, ou son-sa représentant-e, à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions du code des marchés publics et à signer et exécuter les contrats et marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité en début de séance

12 Attribution d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public 'Maison Sport Santé de Strasbourg'.

Le Conseil est appelé à allouer les subventions suivantes

GIP Maison Sport Santé de Strasbourg	50 000 €
--------------------------------------	----------

Par ailleurs il est demandé au Conseil d'imputer ces subventions d'un montant total de 50 000 € au compte AS05D- 6574-512 prog. 8006 dont le disponible est de 323 302,00 €.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions afférentes.

M. FELTZ ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité en début de séance

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT**13 Soutien à l'association Relais chantiers.**

Il est demandé au Conseil d'attribuer la subvention suivante :

Relais chantiers	7 000 €
------------------	---------

Il est également demandé au Conseil d'imputer la somme de 7 000 € sur les crédits ouverts de la ligne DU05D-90 programme 8024 dont le disponible avant le présent Conseil est de 508 660 €.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés et avenants.

M. ROTH ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité en début de séance

14 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver le versement des subventions suivantes par le service Événements en faveur de :

Mémoires Vives	60 000 €
Les Films du Spectre	200 000 €
Association Pelpass et Compagnie	13 385 €
Association Nouvelle Ligne	7 070 €
Association Musical Comédie	5 000 €
Association Ludus Events	5 000 €
Association de Strass en Strass	7 000 €
Association Contrebande	3 000 €
Les Amis de Marcel Rudloff	2 000 €
Fédération des Français d'Origine Nord-Africaine d'Alsace et de Lorraine	5 000 €

Le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 307 455 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 945 066 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Pour : 53 + 2 voix - Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix (détails en annexe)

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

15 Gestion des Réserves naturelles nationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour la Réserve naturelle nationale de l'Île du Rohrschollen :

- la synthèse du bilan d'activité 2019 ;
- le compte de résultat 2019 ;
- le budget 2020 ;
- le plan d'action 2020.

Pour la Réserve naturelle nationale de Strasbourg-Neuhof / Illkirch – Graffenstaden :

- la synthèse du bilan d'activité 2019 ;
- le compte de résultat 2019 ;
- le plan d'action 2020 ;
- le budget 2020.

La candidature à la gestion de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau.

En outre, il est demandé au Conseil de valider le plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Strasbourg Neuhof 2020-2039, classée en réserve naturelle nationale.

Le dossier de candidature à la gestion de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau et les engagements.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser :

la Maire ou son-sa représentant-e

- à signer les conventions financières et l'ensemble des documents pour la mise en œuvre des actions pour la gestion des RNN de l'Île du Rohrschollen et du massif forestier de Strasbourg - Neuhof - Illkirch - Graffenstaden,
- à signer l'engagement du gestionnaire et tout document dans le cadre du dossier de candidature à la gestion de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau ainsi qu'à sa gestion.

Le conservateur de chaque réserve naturelle à mettre en œuvre l'ensemble des opérations des plans de gestion présentées dans le cadre du budget arrêté par le comité de gestion.

***Documents détaillés consultables à l'adresse suivante jusqu'au 30 juin 2021 :**

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=lmv3opG8o6m1TtlnsXl2cA>

Ou sur simple demande auprès du service Espaces verts et de nature.

Pour 53 + 1 voix - Contre 0 voix - Abstention 0 voix (détails en annexe)

16 Nouveau marché d'exploitation transitoire relatif au parking P3 des Halles.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion d'un marché pour prestations similaires pour l'exploitation du parking P3 des Halles, à compter du 1er mars 2021, pour une durée de 8 mois maximum (2 mois en tranche ferme et 6 mois en tranches conditionnelles), avec la société PARCUS pour un montant de 447 139,20 € TTC toutes tranches confondues.

Il est demandé au Conseil de décider :

- l'imputation des dépenses en résultant sur les crédits inscrits au budget primitif 2021, Direction de la Mobilité, des Espaces Publics et Naturels, TC06Z, 61 ;
- l'imputation des recettes en résultant sur les crédits inscrits au budget primitif 2021 Direction de la Mobilité, des Espaces Publics et Naturels, TC06Z, 70383.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer le marché de prestations similaires avec Parcus et à l'exécuter.

Mme DUPRESSOIR ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

17 Projets sur l'espace public :

- **programme 2021 : Paysage et Eclairage public,**
- **lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2021 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de la Ville de Strasbourg (paysage et éclairage public) ;
- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la réglementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents ;

- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;
- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;
- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets ;
- à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113.8 du Code de la commande publique.

Il est également demandé au Conseil de décider d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2021 et suivants de la Ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

18 Projets sur l'espace public :
programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique,
Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement,
lancement, poursuite des études et réalisation des travaux,
- avis du Conseil Municipal - Art. L 5211-57 du CGCT.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable au lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux du programme 2021 concernant les projets métropolitains sur l'Espace Public pour la Ville de Strasbourg et relatif aux domaines de compétence : projets transport, voirie (y compris l'entretiens significatif), équipements (signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau et assainissement et projets renouvellement urbain.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19 Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes pour, d'une part, la déminéralisation/végétalisation des cours d'école et d'établissements d'accueil du jeune enfant, ' Strasbourg ça pousse ' et, d'autre part, le relevé et le géoréférencement des réseaux en classe A.

Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes pour l'exécution de fournitures et prestations de service pour le Service Espaces verts et de nature.

Signature de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction Mobilité, espaces publics et naturels :

- Déminéralisation/végétalisation des cours d'école et d'établissements d'accueil du jeune enfant et « Strasbourg ça pousse »

Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Lot n°1 : Travaux de déminéralisation / végétalisation de groupes scolaires secteur Faubourgs Sud (Albert Le-Grand, Musau, ...)	200 000	600 000
Lot n°2 : Travaux de déminéralisation / végétalisation de groupes scolaires et EAJE secteur Centre (Académie, Schoepflin et Fritz, ...)	300 000	900 000
Lot n°3 : Travaux de déminéralisation / végétalisation de groupes scolaires et EAJE secteur Faubourgs Nord (Catherine, Maison de l'enfance de Koenigshoffen,...)	200 000	600 000
Lot n°4 : « Strasbourg ça pousse » (territoire de Strasbourg)	20 000	200 000

- Prestations de services pour le relevé et le géoréférencement des réseaux.

Lot n°1 : Détection et géoréférencement de réseaux			
Secteur géographique A – Strasbourg Centre			
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT	
Eurométropole de Strasbourg	275 000	1 300 000	
Ville de Strasbourg	238 400	1 192 000	
Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	12 000	120 000	
Université de Strasbourg (UNISTRA)	5 000	80 000	
Association relative à la télévision européenne (ARTE)	3 000	19 000	

Lot n°2 : Détection et géoréférencement de réseaux			
Secteur géographique B – Strasbourg Faubourgs			
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT	
Eurométropole de Strasbourg	320 000	1 450 000	
Ville de Strasbourg	261 600	1 308 000	
Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	12 000	110 000	
Université de Strasbourg (UNISTRA)	2 000	35 000	
Association relative à la télévision européenne (ARTE)	1 000	7 000	

Lot n°3 : Détection et géoréférencement de réseaux			
Secteur géographique C – Communes Nord			
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT	
Eurométropole de Strasbourg	165 000	800 000	
Ville de Bischheim	40 000	180 000	
Ville d'Eckwersheim	7 000	35 000	
Ville de Hoenheim	30 000	130 000	
Ville de Lampertheim	12 000	65 000	
Ville de Mundolsheim	5 000	110 000	
Ville d'Oberschaeffolsheim	9 500	40 000	

Ville de Reichstett	25 000	110 000
Ville de Schiltigheim	55 000	260 000
Ville de Souffelweyersheim	15 000	80 000
Ville de Vendenheim	0	100 000
Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	4 000	25 000
Université de Strasbourg (UNISTRA)	0	20 000

Lot n°4 : Détection et géoréférencement de réseaux Secteur géographique D – Communes Sud		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Eurométropole de Strasbourg	180 000	900 000
Ville d'Achenheim	10 000	45 000
Ville d'Eckbolsheim	10 000	52 000
Ville d'Eschau	25 000	115 000
Ville de Geispolsheim	40 000	165 000
Ville de Hangenbieten	0	48 000
Ville de Holtzheim	15 000	80 000
Ville de Lingolsheim	35 000	160 000
Ville de Lipsheim	0	40 000
Ville d'Osthoffen	0	22 000
Ville d'Ostwald	30 000	135 000
Ville de Plobsheim	0	80 000
Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	7 000	60 000
Université de Strasbourg (UNISTRA)	0	30 000

Lot n° 5 : Contrôle des prestations aux différents stades du processus		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Eurométropole de Strasbourg	35 000	135 000
Ville d'Achenheim	500	3 000

Ville de Bischheim	2 000	15 000
Ville d'Eckbolsheim	500	5 000
Ville d'Eckwersheim	500	3 000
Ville d'Eschau	1 000	4 000
Ville de Geispolsheim	2 000	15 000
Ville de Hangenbieten	0	2 000
Ville de Hoenheim	1 000	8 000
Ville de Holtzheim	500	4 000
Ville de Lampertheim	500	4 500
Ville de Lingolsheim	1 500	10 000
Ville de Lipsheim	0	3 000
Ville de Mundolsheim	500	5 000
Ville d'Oberschaeffolsheim	500	3 000
Ville d'Osthoffen	0	2 000
Ville d'Ostwald	1 500	8 000
Ville de Plobsheim	0	4 000
Ville de Reichstett	1 500	8 000
Ville de Schiltigheim	3 000	15 000
Ville de Souffelweyersheim	500	4 000
Ville de Strasbourg	25 000	83 000
Ville de Vendenheim	0	5 000
Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	2 000	25 000
Université de Strasbourg (UNISTRA)	1 000	15 000
Association relative à la télévision européenne (ARTE)	800	5 000

Lot n°6 : Détection et géoréférencement de réseaux sur domaine autoroutier		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Eurométropole de Strasbourg	85 000	700 000
Ville de Strasbourg	0	20 000

- **Fournitures et prestations de services pour le service Espaces verts et de nature.**

Groupement de commandes		
Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Abattages et démontages d'arbres pour le compte d'autres services que celui des Espaces verts	25 000	Sans maximum
Prestations de fournitures et de plantations d'arbres		
Les lots 3 et 4 concernent uniquement l'Eurométropole et seront traités hors groupement de commandes.	50 000	Sans maximum
	50 000	Sans maximum
	50 000	Sans maximum
	10 000	Sans maximum

Groupement de commandes		
Coordonnateur : ville de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Prestations d'entretien et d'aménagement paysager		
Lot 1 sur patrimoine du service Espaces verts secteur Nord (centre-ville nord et faubourgs Nord)	180 000	Sans maximum
Lot 2 sur patrimoine du service Espaces verts secteur Sud (centre-ville Sud et faubourgs Sud)	125 000	Sans maximum

Lot 3 sur patrimoine d'autres services - tous secteurs	290 000	Sans maximum
--	---------	--------------

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de décider :

- d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la Ville de Strasbourg,
- de créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les marchés de prestations du Service Espaces verts et de nature, et pour le relevé et le géoréférencement des réseaux,
- de créer le groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (Coordonnateur Ville de Strasbourg) pour le marché d'entretien et d'aménagement paysager.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser Madame la Maire ou son-sa délégué-e :

- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer les conventions constitutives de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commande en résultant, ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution.

Adopté à l'unanimité en début de séance

20 Régularisations foncières - Acquisition par l'Eurométropole de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de personnes privées. Avis préalable de l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable :

aux acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique de l'Eurométropole

Voies aménagées avec l'accord des propriétaires dont le transfert de propriété reste à régulariser.

Les parcelles sises ci-après seront acquises, à l'euro symbolique, en plein accord avec les propriétaires.

A STRASBOURG

1) Rue de Louthembourg

Section AS n° 338/34 de 14,19 ares, lieu-dit : rue de la Renaissance, terres
Section AS n° 339/34 de 23,62 ares, lieu-dit : rue de la Renaissance, terres
Propriété de la société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété PROCIVIS ALSACE

2) Rue du Maquis

Section DN n°185/69 de 0,01 are, lieu-dit : rue de Gerstheim, terrains à bâtir
Section DN n° 290/188 de 0,01 are, lieu-dit : rue de Gerstheim, terrains à bâtir
Section DN n° 292/188 de 0,04 are, lieu-dit : rue de Gerstheim, terrains à bâtir
Section DN n° 293/69 de 0,16 are, lieu-dit : rue de Gerstheim, terrains à bâtir
Section DN n° 295/69 de 0,14 are, lieu-dit : rue de Gerstheim, terrains à bâtir
Propriété de la société civile immobilière LA GARRIGUE

3) Rue de la Redoute

Section IH n°256/26 de 0,02 are, lieu-dit : 37 rue de la Redoute, sol
Propriété de la société civile immobilière STRASBOURG EUROMETROPOLE
ACCESSION dite OPIDIA

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

21 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à donner un avis favorable à :

- 1) la vente par l'Eurométropole au profit de la société COSIMMO des parcelles cadastrées suivantes à Strasbourg Robertsau:

Lieu-dit : rue de Bussière

Section CN n°557/115 0.06 are
Section CN n°559/114 de 0.28 are
Section CR n°(3)/215 de 0.03 are issue de la parcelle section CR n°581/215 de 2.02 ares
Section CR n°(5)/215 de 0.79 are issue de la parcelle section CR n°582/215 de 1.21 are

moyennant le prix de 25 000 € l'are soit pour une surface de 1.16 are, le prix 29 000 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

L'acquéreur prendra les parcelles en l'état, sans garantie de l'Eurométropole de Strasbourg au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

- 2) l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg des parcelles cadastrées suivantes à Strasbourg Robertsau :

Lieu-dit : rue Hechner

Section CH n° 204/52 de 1.94 are
Section CH n°200/75 de 3.98 ares
propriété de l'indivision GEYLER

moyennant le prix de 20 000 € l'are soit pour une surface de 5.92 ares un prix de 118 400 €.

- 3) l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée suivante à Strasbourg Robertsau :

Lieu dit chemin du Beulenwoerth :

Section BO n°203 de 0.80 are
propriété de la SCI VESTA SPR

moyennant le prix de 12 000 € l'are soit un prix de 9600 €.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- 4) la vente par la ville de Strasbourg au profit de Monsieur Christophe HIRTH de la parcelle cadastrée suivante à Strasbourg Robertsau:

Lieu-dit : rue Schultz

Section AY n° 293/107 de 0.08 are

moyennant le prix de 25 000 € l'are soit un prix de 2000 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

L'acquéreur prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

- 5) la vente par la ville de Strasbourg au profit de M. Franck MORELLE de la parcelle provisoirement cadastrée suivante sise 3 rue de la Ziegelau à Strasbourg Neudorf :

Section EI n° (1)/19 de 53 m²

moyennant le prix de 18 550 €, frais et taxes éventuelles en sus dus par l'acquéreur.

L'acquéreur prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

- 6) la vente par la ville de Strasbourg au profit de M. Rémy MATHIS de la parcelle provisoirement cadastrée suivante sise 17 et 17a rue de Murbach à Strasbourg

Neudorf :

Section : HP n° (2)/101 de 59 m²

moyennant le prix de 7670 €, frais et taxes éventuelles en sus dus par l'acquéreur.

L'acquéreur prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

Il est demandé au Conseil de décider l'imputation de la recette de 2000 €, de la recette 18 550 € et de la recette de 7670 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg : fonction 820, nature 775 programme AD03B ;

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant(e) à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

22 Convention d'occupation à titre gratuit - Hôtel de Préfecture -19 rue Brûlée à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public portant sur l'ensemble immobilier dit « Hôtel de Préfecture » sis 19 rue Brûlée à Strasbourg cadastré Section 66 Parcelle n°8 au profit de l'Etat :

- à titre gratuit ;
- pour une durée de 20 ans qui prendra effet rétroactivement à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
- et selon les autres conditions exposées au rapport.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son/sa représentant-e

- à signer ladite convention d'occupation temporaire du domaine public portant sur l'immeuble sis 19 rue Brûlée à Strasbourg au profit de l'Etat dont le contenu est plus amplement exposé au rapport ;
- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

23 Subvention à l'association "Les p'tites Truffes".

Le Conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention de 3 000 € en faveur de l'association Les p'tites Truffes.

Il est demandé au Conseil de décider les crédits nécessaires pour le mandatement de cette subvention, soit 3 000 € sont imputables sur le compte 823 6574 EN03D, dont le disponible avant le présent Conseil est de 7 007,06 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer l'arrêté et convention relative à cette subvention.

Adopté à l'unanimité en début de séance
Les groupes Faire ensemble » et Strasbourg ensemble ne participent pas au vote

24 Gestion des forêts de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'exploitation et la vente en adjudication publique, par appel d'offres (prévente), ou par contrat d'approvisionnement :

- d'un volume de bois,

2021	Hohwald	Oedenwald	Herrenwald	OND
Bois d'œuvre	11 136 m ³	5846 m ³	0 m ³	727 m ³
Bois de chauffage	243 m ³	117 m ³	0 m ³	76 m ³
Bois d'industrie	2592 m ³	1943 m ³	30 m ³	920 m ³
Vente sur pied	0 m ³	640 m ³	0 m ³	0 m ³

- des produits valorisables issus des coupes de sécurité.

La vente de gré à gré :

- pour les menus produits forestiers dont les valeurs marchandes minima sont définies par un arrêté municipal. En ce qui concerne l'Œuvre Notre-Dame, les tarifs appliqués seront les mêmes que ceux définis pour la ville de Strasbourg,
- pour les bois nécessaires aux services de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans la stricte limite des disponibilités (tant en qualité qu'en quantité),
- pour des bois non commercialisables dans des conditions normales.

L'attribution d'avantages en nature :

- aux agents salariés et retraités de droit privé en application de la convention collective régionale pour les exploitations forestières d'Alsace dont ils relèvent,

- aux agents de l'ONF affectés à la gestion de ces massifs forestiers au prorata des surfaces gérées dans la limite de 10 stères au maximum,
- aux agents en activités anciennement sous convention collective, intégrés au statut public,
- aux agents du service occupant des maisons forestières pour se chauffer dans la limite de 30 stères.

La renonciation à la demande de paiement des sommes symboliques demandées aux ayant droits dans le cadre de ces attributions lorsque son montant est inférieur à 1 euro.

Le recours au contrat d'apprentissage dans le domaine forestier et d'engager un apprenti bûcheron.

Les programmes d'actions 2021 pour les forêts communales de Strasbourg et la forêt de l'Œuvre Notre-Dame.

La mise en place d'une servitude de passage d'un réseau électrique enterré à ENEDIS ainsi décrit :

- description de la servitude : servitude réelle et perpétuelle de passage d'un réseau électrique, et ouvrages accessoires figurant sur le plan en annexe 5, d'occupation du sous-sol, d'exploitation, ainsi qu'un droit de passage en vue de l'entretien, de la réparation et de l'amélioration de ce dernier.
- fonds servant :
 - Sur la commune de COSSWILLER, maison forestière du Bischosleager, parcelle cadastrées cadastrée en Section F n° 436,
 - Propriété de la ville de Strasbourg.
- fonds dominant :
 - Sur la commune de COSSWILLER, la parcelle cadastrée en Section F n°436, sur 204 mètres, propriété de la ville de de Strasbourg.

- indemnité :

Une indemnité sera payée par ENEDIS en application de l'arrêté tarifaire annuel.

Le montant pour 2021 s'élève 140.76 €.

En outre il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son/sa représentant-e :

- à signer les états prévisionnels des coupes 2020 de chaque massif et tout document et acte relatif à ce projet,
- à solliciter l'attribution de subventions du montant maximal possible au titre des programmes 2021 pour tous travaux liés à la gestion forestière, désertes comprises pour l'ensemble de la Ville et de l'Œuvre Notre-Dame,

- à signer tout document relatif aux contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du service Espaces verts et de nature, au chapitre EN03E des documents budgétaires,
- à signer les programmes d'actions 2021 de chaque massif et tout document et acte relatif à ce projet.

Par ailleurs il est demandé au Conseil de charger le service Espaces verts et de nature :

- de la mise en œuvre des travaux et des appels à la concurrence y afférents, dans les strictes limites des crédits votés et dans le cadre des dispositions légales,
- d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions et de transmettre les dossiers de demande d'aide à la Direction départementale des Territoires (DDT), à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), au Conseil départemental et au Conseil régional, ou tout autre organisme attributaire,
- d'organiser et réaliser les ventes de bois populaire,
- à valider les ventes de bois à l'amiable proposés par l'ONF pour un montant maximum de 1 000 €.

Il est également demandé au Conseil de charger l'ONF :

- de solliciter et d'instruire les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation des travaux de renaturation par anticipation aux plans d'aménagement ou lorsque ces derniers n'ont pas été prévus,
- à signer tous documents et actes relatifs à ces projets,
- de gérer la partie administrative relative au contrat d'apprentissage (établissement des fiches de paye, gestion des arrêts de travail, convention CFA...) et à assurer le suivi de l'apprenti en lien avec le centre de formation.

En outre, il est demandé au Conseil de signer l'acte constituant la servitude et tous les actes concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté. Pour : 54 + 1 voix – Contre : 0 - Abstention : 0 voix <i>(détails en annexe)</i>

25 Renouvellement de la location du bail de chasse forêt de l'Œuvre Notre Dame.

Le Conseil est appelé à approuver

- la recevabilité de la candidature du locataire sortant du lot de chasse n°8, intitulé Strasbourg - Œuvre Notre Dame ;
- le renouvellement dudit bail de chasse par la procédure simplifiée de gré à gré ;

- la fixation du loyer annuel à 8 000 euros, révisable selon l'indice de fermage ;
- le maintien à l'identique des clauses du contrat de location.

Il est également demandé au Conseil de décider :

- d'attribuer le lot de chasse n°8 à Monsieur Gérard HANDWERK, locataire sortant, pour une nouvelle durée de 3 ans ;
- d'affecter le produit de la chasse issu de la forêt de l'Œuvre Notre Dame au budget de l'OND.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son/sa représentant-e à :

- à finaliser la procédure de location de la chasse en application de l'arrêté préfectoral fixant le cahier des charges type ;
- à signer le bail de chasse y résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

26 Communication relative au porter à connaissance de l'arrêté préfectoral concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement, Manutention Transport Service (MTS), place Henry Lévy à STRASBOURG.

La Préfète du Bas-Rhin communique l'arrêté préfectoral permettant une nouvelle installation permettant le transit de 7 000 m³ de déchets. Ces boues seront essentiellement des boues de dragage suite à un contrat avec VNF.

Communiqué

27 Communication relative au porter à connaissance de l'arrêté préfectoral concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement, société SOPREMA à Strasbourg - 14 rue de Saint-Nazaire.

La Préfète du Bas-Rhin communique l'arrêté préfectoral permettant de reprendre dans un acte unique les prescriptions associées aux autorisations d'exploiter qui se substituent à celles des arrêtés antérieurs et met à jour la réglementation actuelle de la liste des installations classées exploitées régulièrement par la société.

La modernisation des installations de stockage et de production est réalisée sans extension des installations et sans demande d'autorisation supplémentaire.

Communiqué

AFFAIRES GÉNÉRALES**28 Création par la SERS et la Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires d'une filiale commune - autorisation de la Ville de Strasbourg au titre de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales.**

Il est demandé au Conseil d'autoriser la création d'une filiale commune sous forme de Société par actions simplifiée (SAS) « La manufacture » avec la Caisse des dépôts et consignations, selon le projet de statut.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la prise de participation par la SAEMML SERS dans le capital de la filiale commune par apports en numéraires de 1 500 000 €, soit 60 % du capital initial de 2 500 000 €,

En outre il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourant à l'exécution des présentes et les représentants permanents de la Ville de Strasbourg aux conseils d'administration de la SAEMML SERS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes.

MM.MANGIN, WERLEN et les administrateurs de la SERS ne participent pas au vote

Adopté à l'unanimité en début de séance

29 Marchés publics et avenants.

Le Conseil est appelé à approuver :

1. Autorisation de signature de marchés publics

Autorise la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
20VDS006 2	Accord-cadre pour des travaux tout corps d'état sur des bâtiments de compétence	4 ans	1. BOUYGUES BATIMENT NORD EST 2. CBA 3. SOTRAVEST 4. SPIE BATIGNOLLES	Sans minimum et avec maximum de 5 349 000	12/11/2020

	de la Ville de Strasbourg.		EST 5. DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION		
--	-------------------------------	--	---	--	--

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

2. Avenants

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants énumérés et la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 **Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.**

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1er et le 30 novembre 2020. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 4 juillet 2020 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

31 **Conclusion de conventions transactionnelles.**

Le Conseil est appelé à approuver le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et les entreprises suivantes, au moyen de conventions transactionnelles portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité.

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
SERUE INGENIERIE	Marché 2017/900 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déménagement de réserves de plusieurs musées à l'Ancienne Douane.	9 272,02 € HT	V174313 PROG 1145 Nature 2313 Fonction 020

ATALIAN PROPLETE EST	Marché 2019/515 - Nettoyage du groupe scolaire Meinau	962,65 € HT soit 1 155,18 € TTC	213 6718 DE03C
INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE SAS et ACTE 2 PAYSAGE	Marché 2015/828 - mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des voiries du secteur Normandie / Schulmeister / Weeber à Strasbourg	8 235 € HT soit 9 882 € TTC.	824 2315 595 PE10
ASN67_ATHLE_SANTE_NAT URE67 ASPTT CERCLE_ECHECS ECO_CREATION_TADAM CSC Joie et Santé LES PETITS DEBROUILLARDS MAISON_DES_JEUX NOVIS_EDUCATION&CO MVET_ART TOC_TOC UNIS VERS LE SPORT	Marché 2020-696 concernant les activités périscolaires dans les écoles de la Ville de Strasbourg	14 546 € (en totalité, le détail figure dans le rapport)	255 / 6718 / DE02C

- la conclusion des conventions transactionnelles jointes à la présente délibération entre la ville de Strasbourg et lesdites entreprises,
- l'engagement des parties aux présentes conventions transactionnelles à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations,
- l'imputation des dépenses relatives à ces transactions sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son.ssa représentant.e à signer et à exécuter les conventions transactionnelles.

Adopté à l'unanimité en début de séance

32 Avis de la Ville de Strasbourg concernant la vente par la paroisse protestante Saint Jean Montagne-Verte d'une parcelle de terrain.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la vente par la paroisse protestante Saint Jean Montagne-Verte d'une parcelle de terrain de 2,7m², sise à Strasbourg, 67200, 176, route de Schirmeck, porté au cadastre de la Commune sous la Section NY 01, N° 143, au prix de 1 100 €, à la société civile immobilière CISSE/TOURE, dont le siège social est à SRASBOURG, 176, route de Schirmeck.

Le montant de cette vente, soit 1 100 €, servira à contribuer au paiement des frais de travaux de remise en état de l'éclairage de l'église Saint-Jean, 7 rue d'Ernolsheim.

Adopté à l'unanimité en début de séance

33 Avis de la Ville de Strasbourg concernant la rétrocession à la Ville d'un terrain par la paroisse Saint Vincent de Paul.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable à la rétrocession à la Ville, par la paroisse Saint Vincent de Paul, ayant son siège à Strasbourg, 41 rue St Urbain, d'un terrain d'une contenance de 7 ares 98 centiares, cadastré section EX n° 509/10 ; le prix de la rétrocession se faisant à l'euro symbolique, conformément aux dispositions contenues dans le contrat de vente du 27 octobre 1967.

Adopté à l'unanimité en début de séance

INTERPELLATIONS

34 Interpellation de M. Pascal MANGIN relative à l'attribution par OPHEA d'un logement.

35 Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : "la démagogie a un coût".

36 Interpellation de Mme Rebecca BREITMAN : "pirouette - 100 000 cacahuètes".

Le texte des interpellations et leurs réponses figurent en annexe.

MOTION

37

Motion – Strasbourg amplifie sa stratégie « Santé, Climat, Mobilités »

Contribution de Strasbourg au débat à l’Eurométropole

À Strasbourg, comme dans le reste de l’Eurométropole, la qualité de l’air est un enjeu majeur pour l’ensemble des habitant·es : environ 500 de nos concitoyen·nes meurent des conséquences de la pollution de l’air dans l’EMS chaque année. Dans le même temps, à l’heure de l’urgence climatique, le trafic routier reste l’une des sources les plus importantes d’émission de gaz à effet de serre dans l’Eurométropole (près de 40% des émissions de GES). La poursuite de la réduction de la place de la voiture en ville est donc un enjeu majeur pour la santé publique et le climat.

La France est poursuivie par deux contentieux pour des dépassements réguliers des seuils fixés en matière de qualité de l’air – par le Conseil d’État et par la Commission européenne. La mise en œuvre d’une Zone à Faibles Émissions relève dès lors d’une obligation légale qui doit être respectée dès 2021. **Le Conseil municipal de Strasbourg s’est engagé en 2019 sur le calendrier de la ZFE sur notre territoire** : les véhicules les plus polluants seront progressivement interdits jusqu’au 1er janvier 2025, date à laquelle les véhicules Crit’air 2 ne pourront plus circuler dans la ville. D’autres grandes villes et métropoles telles que le Grand Paris, Lyon, Grenoble ou Nice engagent des démarches similaires.

Afin de lutter contre le dérèglement climatique, d’améliorer la qualité de l’air et de protéger la santé des habitant·es, **la Ville de Strasbourg amplifie sa démarche globale "Santé, Climat, Mobilités" conjuguant ambition écologique, justice sociale et équité territoriale.**

L’Eurométropole en lien étroit avec la Ville de Strasbourg, les autres collectivités et les territoires voisins, conduit **une politique des mobilités ambitieuse fondée sur le droit à la mobilité de chacun·e de ses habitant·es**. Ainsi, chacun·e aura accès à une palette des solutions de mobilité en adéquation avec ses besoins. La politique des mobilités a donc pour objectifs de **densifier et étendre le réseau de transports en commun** (les lignes de tramway et les transports à la demande), **d’améliorer l’intermodalité des solutions de transport** (les parkings relais, les pôles d’échanges à l’entrée de l’agglomération et le Réseau express métropolitain) et de **favoriser l’accès de chacun·e à un mode de transport adapté à sa situation** (l’accès à l’autopartage, le développement du covoiturage, la gratuité pour les moins de 18 ans dans les transports en commun, la révision de la tarification sociale, l’aide à l’achat d’un vélo et le conseil personnalisé en mobilités...). La sécurité des usager·es devra par ailleurs être renforcée, que ce soit dans les transports en commun ou sur les itinéraires cyclables.

La Ville de Strasbourg, engagée dans une ZFE pour le transport de livraison dans la Grande Ile depuis 2019, continue de déployer une politique de logistique urbaine (mutualisation de véhicules professionnels, dernier kilomètre propre...) permettant de réduire le trafic de poids lourds, en dialogue avec les acteurs économiques du territoire.

Dans la période de crise sanitaire, économique et social que connaît le pays, les enjeux de santé et de climat sont étroitement liés aux enjeux sociaux de notre territoire qui est parmi l'un des plus inégalitaires de France. La mise en œuvre de la ZFE devra ainsi s'appuyer sur des enquêtes spécifiques pour bien comprendre toutes les attentes des usager·es ainsi que sur la concertation avec les habitant·es et les forces vives du territoire, les maires des communes de la métropole et les entreprises. La volonté de co-construction de cette politique se traduira par l'organisation d'une conférence citoyenne dédiée à ces enjeux.

Les habitant·es devront collectivement être accompagnés de manière personnalisée et un large panel de solutions devra ainsi être proposé : **la recherche de solutions adaptées à chaque habitant·e**, la mise à disposition de moyens spécifiques d'accompagnement des populations et la garantie du droit à la mobilité de chacun guideront la mise en œuvre de la mesure.

Le Conseil municipal de Strasbourg appelle l'État à renforcer son soutien en faveur des infrastructures de mobilités, notamment dans le cadre du plan de relance, à accompagner la collectivité dans la mise en place effective des contrôles de la ZFE et à l'interdiction de la vente des véhicules diesel. Par ailleurs, mobilisée aux côtés d'autres collectivités territoriales, la Ville sera vigilante sur les compensations financières pour pallier les pertes de recettes tarifaires et la diminution du versement mobilité due à la crise sanitaire. **Le Conseil municipal œuvrera en faveur d'un rapprochement des calendriers de mise en œuvre de la ZFE dans l'Eurométropole** et réaffirme sa volonté de mener l'ensemble de ces politiques en lien étroit avec la région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi qu'avec les collectivités allemandes et les instances transfrontalières.

Adopté. Pour : 51 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix <i>(détails en annexe)</i>
--

--°°--

Question d'actualité de M. Alain FONTANEL relative au calendrier des séances.

--°°--

RESOLUTION

38 - Résolution déposée par M. JAKUBOWICIZ : Création de la commission indépendante du débat public de la ville de Strasbourg.

Il est proposé au Conseil municipal d'acter le principe de la création d'une Commission indépendante du débat public de la Ville de Strasbourg en charge de l'organisation et du suivi des consultations publiques, des conférences citoyennes et pétitions citoyennes.

Ses prérogatives et sa composition seront arrêtées par une délibération travaillée par l'ensemble des groupes politiques. Comme pour le choix du déontologue, la délibération soumise au Conseil par la Maire de Strasbourg devra avoir recueilli l'avis favorable de la majorité des Présidents de groupe et rassembler au minimum trois cinquième des suffrages du Conseil municipal afin de garantir le large consensus indispensable à une telle démarche.

RENOI : le Conseil décide le renvoi de la résolution à une séance ultérieure : pour le renvoi 42 voix - Contre le renvoi : 9 voix - abstentions : 6 voix (cf détails en annexe)
--

Jeanne BARSEGHIAN
ORIGINAL SIGNE

Annexes au compte-rendu sommaire :

- les tableaux annexes du point 4
- le texte des interpellations et leurs réponses,
- le détail des votes électroniques.

Annexe 1 à la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Direction de l'Enfance et de l'éducation	1 chef de projet "cités éducatives"	Assurer la coordination et la co-amination du projet. Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	1 responsable périscolaire de site	Impulser, planifier et coordonner les activités des temps périscolaires d'un site, sans accueil de loisirs maternel, en vue d'assurer l'accueil des enfants. Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique. Encadrer et animer les équipes. Veiller aux actions d'accompagnement à la scolarité.	Temps complet	Rédacteur ou animateur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Animateur à animateur principal de 1ère classe	Création pour renforcer les équipes.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	3 adjoints au responsable périscolaire de site	Assister le responsable dans l'organisation et le fonctionnement des temps périscolaires. Participer à l'élaboration, à l'animation et à la mise en œuvre du projet pédagogique. Veiller à la sécurité et à la qualité de l'accueil de l'enfant. Accompagner et informer les parents. Remplacer le responsable en son absence.	Temps complet	Rédacteur ou animateur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Animateur à animateur principal de 1ère classe	Créations pour renforcer les équipes.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	15 ASEM	Assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants. Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants.	Temps complet	Agent spécialisé des écoles maternelles	ASEM principal de 2ème classe à 1ère classe	Créations pour renforcer les écoles.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	4 animateurs périscolaires	Accueillir et animer un groupe d'enfants dans le cadre des interventions périscolaires. Proposer et mettre en oeuvre différentes activités de loisir et d'éveil éducatives et culturelles.	Temps non complet 33h	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de 1ère classe	Créations pour renforcer els équipes périscolaires.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	1 gestionnaire financier et marchés publics	Assurer la gestion et le suivi financier des dossiers transversaux. Assurer l'exécution et le suivi de budgets. Participer aux activités comptables.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	1 gestionnaire financier et marchés publics	Assurer la gestion et le suivi financier des dossiers transversaux. Assurer l'exécution et le suivi de budgets. Participer aux activités comptables.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	1 assistant RH	Assister le responsable RH. Assurer la gestion administrative des agents en lien avec les services de la DRH.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	4 agents de restauration	Préparer les repas. Entretien la cuisine et le réfectoire.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Créations pour renforcer le service.

Annexe 1 à la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	2 accueillants petite enfance volants	Participer à l'organisation des activités des enfants accueillis et leur assurer la sécurité physique et affective, en relation avec l'équipe éducative et les parents.	Temps complet	Auxiliaire de puériculture ou agent spécialisé des écoles maternelles ou agent social	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à 1ère classe ASEM principal de 2ème classe à 1ère classe Agent social à agent social principal de 1ère classe	Créations pour renforcer le service.
Direction Solidarités santé jeunesse	Action sociale de proximité	1 assistant social de secteur	Participer à la mise en œuvre de la politique sociale de la collectivité. Assurer les missions de polyvalence sociale de secteur.	Temps complet	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de 2ème classe à classe exceptionnelle	Création pour renforcer l'UT Est.
Direction Solidarités santé jeunesse	Action sociale de proximité	3 assistants sociaux de secteur volants	Participer à la mise en œuvre de la politique sociale de la collectivité. Assurer les missions de polyvalence sociale de secteur.	Temps complet	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de 2ème classe à classe exceptionnelle	Créations pour renforcer le service.
Direction Solidarités santé jeunesse	Direction Solidarités santé jeunesse	1 chef de projets innovation sociale	Piloter et suivre les projets. Mobiliser et animer le réseau. Assurer l'interface avec les différents acteurs.	Temps complet	Attaché ou conseiller socio-éducatif	Attaché à attaché principal Conseiller socio-éducatif	Création dans le cadre notamment des projets du logement intercalaire et du revenu universel.
Direction de la Population, des élections et des cultes	Mission Participation citoyenne	1 chef de projet démocratie locale	Piloter, animer et accompagner des projets, dispositifs, démarches, instances, outils ou événements de démocratie locale. Contribuer aux actions de communication.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	Création pour renforcer la mission.
Direction Urbanisme et territoires	Directions de territoire	4 chargés d'animation territoriaux de la participation citoyenne	Faire vivre les démarches de participation citoyenne à l'échelle des quartiers. Piloter la mise en œuvre d'ateliers. Piloter et/ou accompagner des projets.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Créations pour renforcer les directions de territoire.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 chargé de projet "prospective plan canopée"	Réaliser l'état de lieux de la présence et de la répartition de la canopée existante. Assurer la prospection pour le développement cible de la canopée et proposer des scénarii.	Temps complet	Ingénieur ou attaché	Ingénieur à ingénieur principal Attaché à attaché principal	Création dans le cadre du plan canopée 2020/2030 pour la ville de Strasbourg.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 chef de projet "place des animaux en ville"	Piloter et suivre le projet. Mobiliser et animer le réseau. Assurer l'interface avec les différents acteurs.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Création dans le cadre du bien-être et de l'intégration de l'animal en ville.

Annexe 2 à la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de la Culture	Conservatoire	1 gestionnaire scolarité	Organiser, gérer et suivre la scolarité des élèves. Préparer et organiser les concours d'entrée et examens.	Temps complet	Adjoint administratif ou rédacteur	Adjoint administratif principal de 2ème classe à rédacteur	Création dans le cadre du renforcement de l'équipe.

Annexe 3 à la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 2021 relative à la suppression d'emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de la Culture	Conservatoire	1 assistant de bibliothèque musicale	Accueillir, conseiller, orienter les utilisateurs . Participer à la réorganisation des fonds et assurer leur informatisation et leur classement. Préparer le matériel d'orchestre.	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe	Suppression d'emploi soumise au CT du 22/01/21.

Annexe 4 à la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 2021 relative à la transformation d'emplois permanents créés précédemment

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
<i>Transformations avec incidence financière à la hausse</i>							
Direction de la Culture	TAPS	1 directeur du TAPS	Encadrer et animer le service. Piloter et coordonner la programmation des salles de spectacles et des manifestations d'été, et la mise en œuvre de manifestations spécifiques. Mettre en scène des spectacles de théâtre. Assurer la responsabilité en terme d'ERP et porter les licences 1, 2 et 3.	Temps complet	Attaché	Attaché principal à attaché hors classe	Modification de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant calibré attaché à directeur).
<i>Transformations avec incidence financière à la baisse</i>							
Direction de la Culture	Action culturelle	1 chargé de mission patrimoine	contribue de manière décisive à l'animation et la valorisation du patrimoine architectural, matériel et immatériel de la Ville de Strasbourg	Temps complet	Attaché de conservation du patrimoine ou attaché ou ingénieur	Attaché de conservation à attaché principal de conservation Attaché à attaché principal Ingénieur à ingénieur principal	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant responsable de la mission patrimoine calibré ingénieur à ingénieur principal et attaché à directeur).
<i>Transformations sans incidence financière</i>							
Direction Solidarités santé jeunesse	Lutte contre l'exclusion - CCAS	1 intervenant social	Participer à l'accueil et à l'accompagnement des sans abri. Participer à la mise en œuvre du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence.	Temps complet	Moniteur-éducateur et intervenant familial	Moniteur-éducateur et intervenant familial à moniteur-éducateur et intervenant familial principal	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et du cadre de recrutement (avant emploi spécifique art. 3-3-1° d'assistant éducateur).
Direction de la Culture	Musées	1 agent d'accueil et de surveillance	Accueillir et orienter le public, l'informer à sa demande. Veiller à la sécurité des biens et des personnes. Surveiller les collections.	Temps complet	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine à adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant adjoint au responsable d'équipe d'agents d'accueil et de surveillance).
Direction de la Culture	Musées	1 électricien	Réaliser des travaux dans le cadre de la présentation des collections, des expositions et de la maintenance. Assurer la régie technique.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant serrurier spécialisé des musées).

Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal du 25 janvier 2021

Interpellations et réponses

Service des Assemblées

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

34 Interpellation de M. Pascal MANGIN relative à l'attribution par OPHEA d'un logement.

Madame la Maire,

La presse locale a récemment rapporté une information selon laquelle le bailleur social OPHEA a pris la décision d'accorder un logement social à la sœur de l'une de vos adjointes.

Une interview de l'intéressée laisse entendre que l'intervention de votre adjointe aurait été décisive pour l'accession et l'action d'avoir ce logement.

De manière à ce que chacun puisse comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette décision, pourriez-vous nous indiquer le nombre de demandes de logement social en attente à ce jour et nous rappeler les critères objectifs d'attribution des logements qui sont disponibles ?

Étant donné que l'adjointe en question est notamment en charge du logement et membre du conseil d'administration d'OPHEA, ces allégations doivent être traitées avec sérieux et transparence.

Il en va évidemment de la crédibilité de notre collectivité vis-à-vis des Strasbourgeoises et des Strasbourgeois et notamment plus particulièrement pour les milliers d'entre eux en attente d'un logement social.

Afin de faire toute la lumière sur la décision d'attribution de ce logement mais également sur le processus d'attribution plus largement, nous vous demandons de bien vouloir organiser une audition des responsables d'OPHEA, de la commission d'attribution des logements et des personnels qui ont été chargés de ce dossier.

Je vous remercie.

Réponse :

Mme la Maire :

Merci Pascal Mangin pour cette interpellation.

En premier lieu, je remarque que vous semblez renoncer et je le salue à certaines accusations mensongères qui étaient contenues dans le courrier que vous m'avez adressé le 22 janvier et qui lui-même faisait écho à une série de fake news ; je l'ai dit dans mon premier courrier de réponse ; fake news qui avaient été relayées sur les réseaux sociaux.

Suite à la propagation de ces rumeurs, OPHEA avait déjà dû contredire ces fausses informations et avait précisé notamment que le logement concerné n'était pas loué précédemment, il était occupé par un cabinet médical jusqu'au printemps 2020 et des travaux étaient réalisés pour transformer ce local d'activité en logement selon les standards habituels d'OPHEA. L'appartement concerné n'est absolument pas l'ancien logement de Suzanne Brolly, il n'est pas situé dans le même immeuble où Elise Brolly habitait précédemment.

Elise Brolly n'avait pas été radiée de la liste de demandeurs de logement social, elle avait simplement refusé en 2018 un logement qui ne correspondait pas à ses attentes. Par ailleurs, Suzanne Brolly n'est pas intervenue dans le dossier de sa sœur qui ne connaît probablement pas les procédures internes à OPHEA. Elise Brolly disposait du dossier le mieux positionné sur ce logement, c'est ce que dit OPHEA, sur la base de l'ancienneté de sa demande enregistrée en 2004 et demande qui avait été régulièrement actualisée depuis, selon les règles mises en œuvre pour attribuer les logements sociaux (règles qui ont été adoptées dans le dernier mandat à l'Eurométropole).

Tout cela étant dit, comme vous, je suis attachée aux principes d'équité et de transparence. Je tiens donc à rappeler que la Commission d'attribution évalue les demandes de logement à partir de critères objectifs et d'un système de cotation qui est mis en œuvre par une délibération du Conseil de l'Eurométropole du 28 juin 2019. Il s'agissait d'une délibération « *adoption de la convention intercommunale d'attribution et bilan de la deuxième année de mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et de l'information du demandeur de logement social.* ». Cette délibération était conforme aux dispositions de la loi ALUR « égalité et citoyenneté » et ELAN. Elle avait été adoptée par 78 voix pour et 5 abstentions. Cette délibération consacrait un système de cotation basé en premier lieu sur l'ancienneté de la demande et prenait en compte la situation économique et sociale des demandeurs.

Par ailleurs, vous demandiez combien de demandes de logement étaient actuellement en cours sur le territoire, je peux vous répondre également à cette question : il s'agit de 22 700 demandes de logement dans le parc social.

Ceci étant dit, je vous avais dans mon courrier renvoyé aux propos d'OPHEA puisque c'est bien à OPHEA de préciser la manière dont laquelle la procédure a pu être menée. Puisque nous avons la chance d'avoir le Président d'OPHEA au sein de cet hémicycle et bien je propose de lui donner la parole tout de suite, comme ça vous aurez l'ensemble des informations que vous demandez.

La parole est à Salah KOUSSA

M. KOUSSA:

Merci Mme la Maire.

Chers collègues,

Avant de répondre, je souhaiterais juste dire que je réagis en mon titre de Président d'administration d'OPHEA : comme vous le savez, je ne siège pas, je ne suis pas la Commission d'attribution de logement.

J'en profite pour vous dire que j'aurai très bientôt le plaisir de d'apporter aux deux Conseils, quelques éléments sur les multiples réflexions que l'on mène depuis que je suis en fonction.

Cet après-midi j'ai aussi l'occasion de m'adresser aux locataires directement. Vous êtes nombreux et ils sont nombreux à me faire part des difficultés qu'ils rencontrent, des difficultés telles que l'insalubrité, les rats, les poubelles qui débordent. J'entends aussi les locataires me dire qu'il y a des lenteurs sur la gestion des dossiers d'attribution ; qu'ils veulent plus de proximité ; un manque de gardien ; des problèmes rencontrés avec les entreprises qui interviennent dans le cadre des réhabilitations.

Je souhaite aussi leur dire et vous dire ô combien nous travaillons à améliorer le quotidien. Je connais très bien les problématiques, ayant moi-même grandi dans ces bâtiments et à Hautepierre.

Pour répondre à la question, je souhaite en premier lieu rappeler qu'en Alsace la demande de logement social est centralisée dans ce qu'on appelle un fichier commun de la demande. Ce fichier est lisible et partagé par l'ensemble des bailleurs sociaux. J'ajoute que dans la métropole de Strasbourg, suite à la délibération que rappelait Mme la Maire, un système de cotation permet de prioriser les attributions en évaluant les demandes à partir d'éléments objectifs : d'abord l'ancienneté de la demande tout en considérant les critères socio-économique et le parcours résidentiel des demandeurs.

Je dois aussi également vous rappeler que le logement attribué à Elise Brolly était avant cela un cabinet médical depuis l'achat de l'immeuble en 2003 par CUS HABITAT. Le médecin locataire a arrêté son activité en 2020 et résilié son bail en mai 2020. Afin de remettre ce local d'activité dans un état général obsolète dans le circuit des logements locatifs, des travaux de remise en état ont été engagés après réalisation de diagnostic amiante (chose normal, c'est le processus qui suit).

Quand un logement devient vacant, une recherche de candidat demandeur est réalisée par le bailleur au sein du fichier unique de la demande de logement social. Ainsi une personne en recherche de logement peut se voir proposer un logement par n'importe quel bailleur (Habitation moderne, OPHEA et autres...), qu'il soit déjà locataire ou non d'un organisme HLM. Ce fichier recense actuellement 22 700 demandeurs pour le territoire de l'Eurométropole.

Je précise enfin les critères d'analyse des dossiers de demandeurs pour l'attribution de ce logement :

1. l'ancienneté de la demande et sa cotation ;
2. le secteur souhaité par le demandeur ;
3. l'adéquation entre la typologie du logement et la composition familiale ;
4. le respect du plafond de ressources ;
5. le respect du taux d'effort par rapport au loyer et du reste à vivre (ce sont les ressources).

Et enfin la complétude du dossier, c'est-à-dire si tout le dossier est à jour ou pas.

Il s'agit ici d'un T4 dans le secteur Esplanade-Krutenau de type PLS. Les typologies de logement social sont en lien d'une part avec les prêts qui ont permis leur construction et leur niveau de loyer. Il existe ainsi le logement très social que l'on appelle le PLAi, le social classique, le PLUs et le social plus élevé en terme de loyer qu'on appelle le PLs. Il nécessite de présenter des revenus plus conséquent que pour les logements PLAi dit « très sociaux ».

Environ 500 demandes sont ressorties du fichier comme demandant à bénéficier d'un logement dans ce secteur. Sur ces 500 demandes, un petit nombre seulement pouvait prétendre à accéder à un logement de type PLS, donc PLS c'est social plus élevé en terme de loyer. Mais plus important encore, sur ces 500 demandes, la plus ancienne datait de 2003 et elle concernait une famille avec 3 adultes et 3 enfants ne correspondant donc pas à la typologie ici présente.

La seconde demande, la plus ancienne, datait-elle de 2004 et il s'agissait de celle déposée alors par Mme Elise Brolly. L'instruction des dossiers pour le positionnement des dossiers en CALEOL étant fait sur la base de l'ancienneté de la demande, son dossier étant complet et la composition de sa famille correspond donc bien aux recherches d'OPHEA et Elise Brolly a pu se voir attribuer ce logement.

Je conclus en confirmant que ni ma collègue, Suzanne Brolly Vice-Présidente de l'Eurométropole en charge de la politique de la Ville et de l'Habitat, ni moi-même n'ont participé à la Commission d'attribution, comme je vous l'ai rappelé en tout début d'intervention et nous n'avons eu aucun contact avec les membres de cette commission dans le cadre de ce dossier.

La Commission d'attribution est souveraine dans ses décisions. OPHEA peut donc confirmer également que l'attribution d'un logement social à Mme Elise Brolly a été effectuée dans le parfait respect de ce processus d'attribution.

Je vous remercie.

S'ensuit un large échange.

35 Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : "la démagogie a un coût".

Madame la Maire,

Lors de la campagne électorale vous aviez pris l'engagement de déménager votre bureau et ceux de la présidence de l'Eurométropole, de votre cabinet et de la direction générale des services du 9ème au 1er étage de ce bâtiment. Cette promesse était la proposition phare, un peu faible, d'un article consacré à votre ambition pour la démocratie locale. La justification : vous rapprocher des citoyens pour leur être plus accessible.

Force est de constater que cette justification est au mieux un vœu pieu, au pire totalement démagogique. Pas plus qu'au 9ème étage vous n'êtes "accessible au citoyen" en étant au 1er étage, puisque vos bureaux et ceux de vos équipes sont derrière une porte verrouillée qui ne s'ouvre qu'avec un badge ou après entretien avec les huissiers d'étage. Au début du mandat, l'ensemble des élus pouvaient d'ailleurs accéder à cet espace avec leur badge, cela n'est aujourd'hui plus le cas non plus.

Êtes-vous plus proche des citoyens ? Non. Êtes-vous plus accessible ? Non plus. De plus dans un article récent de la presse locale nous avons surtout compris que l'objectif était davantage d'avoir sous contrôle votre majorité qui se situait déjà à cet étage. L'ouverture aux Strasbourgeoises et aux Strasbourgeois n'était donc pas vraiment à l'ordre du jour ni la priorité.

Il a également été étonnant de voir la précipitation de ce déménagement dès les premiers jours de votre mandat sans concertation avec les occupants de l'étage, agents comme élus, sans considération pour les agents qui travaillaient à l'endroit où vous avez choisi de poser de facto vos cartons. Certains agents ont été priés sans ménagement de quitter leur bureau dans la journée, sans avoir été prévenus et sans savoir où s'installer. Certains ont été avertis par les agents d'entretien que leur bureau avait été vidé en leur absence. Cette précipitation a aussi conduit à faire et défaire plusieurs fois au cours des derniers mois les différents aménagements. Notre collectivité est devenue la Pénélope des aménagements et des déplacements de cloison. Nous aurions aimé que vous fassiez preuve du même empressement pour les actions et décisions profitant réellement à nos concitoyens en temps de crise.

Vous-même avez eu plusieurs bureaux au 1er étage, comme la Présidente qui déménage actuellement à nouveau. Nous-mêmes en sommes déjà à notre 3ème bureau en 6 mois et certains nous disent que cela ne serait pas fini. Les cloisons ne cessent de bouger, les branchements de changer et les meubles de valser... et pour la première fois un groupe de la majorité est localisé au milieu des groupes d'opposition avec tous les problèmes que cela pose de confidentialité et d'indépendance.

Nous savons que vous prévoyez encore le déménagement de plusieurs étages, que vous prévoyez à termes de réaménager une nouvelle fois le 1er étage dans une sorte tétis incessant. La plus grande partie du cabinet se trouve encore au huitième étage, loin de la simplification donc puisqu'il est désormais nécessaire de prendre l'ascenseur pour faire le lien entre le reste du cabinet et de l'équipe. Ce chamboule-tout permanent mobilise une énergie humaine considérable. Les agents des services informatiques et des moyens généraux sont accaparés depuis 6 mois par ces changements incessants et nous tenons à rendre hommage à leur résilience et à leur professionnalisme.

Pourquoi ne pas avoir pris le temps de présenter un plan global et concerté d'occupation du bâtiment avant d'engager les premiers travaux. Cela aurait permis de minimiser les coûts, de respecter les agents et de répartir la charge de travail, de respecter vos collègues élus, et de faire les choses dans le respect des deniers publics. Un déménagement, chacun le sait et l'a déjà vécu dans sa vie, se prépare et s'organise, il ne s'improvise pas le lendemain d'une élection.

Cette démagogie et cette précipitation ont eu un coût, un coût financier, un coût en ressources humaines et un coût carbone que nos concitoyens doivent connaître.

Pouvez-vous nous indiquer le coût budgétaire global à ce stade de l'ensemble des travaux entrepris?

Pouvez-vous nous indiquer le coût des prestations extérieures ?

Pouvez-vous nous indiquer le coût en ressources humaines et temps de travail de l'ensemble de ces opérations qui ont accaparé les agents de notre collectivité compliquant l'exercice de leurs missions habituelles dans un contexte sanitaire déjà difficile ?

Pouvez-vous nous indiquer le coût carbone de l'ensemble de ces travaux et aménagements qui, de plus, n'ont pas permis d'améliorer l'isolation et l'efficacité énergétique de ce bâtiment qui en a pourtant bien besoin.

Je vous remercie.

Réponse :

Mme la Maire :

Merci beaucoup Pierre JAKUBOWICZ.

Réponse à deux voix : sur les coûts, je passe la parole à l'adjoint aux finances et puis je vous donnerai mon sentiment sur cette interpellation en général.

La parole est à Syamak AGHA BABAEI.

M. AGHA BABAEI :

Merci Mme la Maire, M. le Conseiller merci pour votre interpellation toujours bien écrite, en tout cas toujours plaisant à entendre dans sa tonalité, dans les mots choisis, dans la manière de construire et qui est un moment de plaisir partagé, je tenais à vous le dire et que vous en soyez conscient.

Je vous remercie pour cette interpellation qui concerne la bonne gestion des deniers publics. Mme la Maire interviendra sur les raisons pour lesquelles elle a souhaité que son bureau soit situé au 1er étage. Cela a été largement décrit pendant la campagne.

Vous le savez comme moi, les mouvements de bureau sont récurrents et habituels au 1er étage du Centre administratif surtout après les élections car cet étage est traditionnellement occupé par les élus et les groupes politiques à proximité de la salle des Conseils. Ceci n'est pas une nouveauté.

Sachez que ce n'est pas le bureau de la Maire qui a coûté le plus cher, les quelques travaux dans l'aile de l'exécutif ont coûté 12 000 €. Néanmoins, les bureaux des groupes politiques ont coûté 30 000 €, là aussi un marqueur pour vous dire combien pour nous compte votre confort dans le travail au quotidien et dans l'écriture de belles interpellations que vous nous faites ; le fait que vous le fassiez dans des situations confortables nous est toujours très important.

La surface du bureau de l'exécutif a par ailleurs été divisé par deux comparé à leurs prédécesseurs et mon bureau, celui du 1er adjoint à la taille équivalente à un bureau comme les autres. Bien sûr, le 1er étage a été sécurisé avec un accès par badge, comme vous le savez pour des raisons de sécurisation d'un certain nombre d'endroits, de sécurisation des biens qui s'y trouvent, je n'en dirais pas plus.

Accessibilité ça ne veut pas dire insécurité. Concernant les agents, la nouvelle ère des ressources humaines que nous allons mettre en place va tourner la page avec des années de réduction et de souffrance. Finalement, nous allons passer d'un régime de contrôle à un régime de confiance.

Mme la Maire :

Merci beaucoup Syamak AGHA BABAEI.

En complément de ce qui vient d'être dit, le choix et la décision d'installer mon bureau au 1er étage du Centre administratif, je l'avais annoncé bien avant mon élection. Par contre, je n'avais pas encore les clés de la maison, parce que dans votre interpellation vous me dites à la fois que je l'ai fait très, très vite ensuite vous me reprocher de l'avoir fait dès le début du mandat. Je n'ai pas pu commencer avant d'être élue et néanmoins d'avoir été installée mais je l'avais bien annoncé.

Je pense que le fait de réorganiser les locaux fait partie de manière assez normale et classique de l'installation d'un nouvel exécutif mais le symbole qu'il y avait derrière, et je l'assume, c'est celui de descendre de la tour d'ivoire du 9ème étage et ça je l'assume parfaitement. Je pense que c'est un symbole du passé, un symbole de verticalité du pouvoir, un symbole aussi d'accaparement et de concentration du pouvoir tout au sommet, e n'est pas le symbole que je voulais faire passer ou relayer.

J'ai souhaité justement tourner cette page-là. Fini la tour d'ivoire du 9ème étage, fini les bureaux inaccessibles et l'impression que la Maire règne sur le Centre administratif et finalement sur toute la ville de Strasbourg.

Je mène, et c'est son corollaire, un projet de démocratisation des espaces du 9ème étage qui jusque-là était un espace privatisé pour des bureaux individuels surdimensionnés. Mon projet c'est de pouvoir rendre ce 9ème étage au collectif, de pouvoir y mettre de nouvelles salles de réunion, de mettre aussi des espaces innovants de travail collectif, voir des espaces de repos. Je pense que ce 9ème étage permet d'avoir une vue magnifique sur notre belle ville de Strasbourg et que pour cela ces espaces doivent pouvoir être partagés. Je crois que c'est cela aussi la démocratie que ça n'est pas de la démagogie.

Par ailleurs, sur le jeu du Tetris du Centre administratif : je m'amuse un petit peu parce que quand même dans le mandat passé, au départ il y avait 4 groupes dans la majorité de la ville de Strasbourg, on a eu 5, 6, 7, 8 puis à nouveau 7, 8, 9...A vrai dire, je ne sais plus très bien mais ce que je sais c'est que les déménagements ont été absolument incessants. Les cloisons ont été modifiés à peu près tous les 6 mois et que c'était pour le coup assez insupportable.

Je souhaiterais ajouter que des opérations de restructuration sont prévues dans le Centre administratif parce que ce travail n'a pas été fait dans le dernier mandat et que le Centre administratif est arrivé au maximum de sa capacité d'accueil depuis plusieurs années avec pour conséquence également pour les agentes et agents l'éclatement de certaines directions sur plusieurs étages voir sur plusieurs sites ce qui nuit évidemment considérablement aux conditions de travail. Ce manque d'espace nous implique de mener plusieurs opérations structurantes de réaménagement des locaux et des espaces de travail avec l'installation prévue de certains services rue de Genève, dans le bâtiment de la Bourse, rue de la Fonderie, etc...

Notre boussole c'est bien la concertation avec les services concernés, c'est bien in fine l'amélioration des conditions de travail des agentes et des agents et c'est bien l'amélioration du service rendu aux habitantes et aux habitants. Néanmoins, je saisi l'occasion pour remercier à nouveau l'ensemble des agentes et des agents pour leur travail au quotidien, au service des

habitantes et des habitants de Strasbourg.

S'ensuit un débat.

36 Interpellation de Mme Rebecca BREITMAN : "pirouette - 100 000 cacahuètes".

Madame la Maire,

Depuis notre dernier Conseil, je m'interroge. En effet, pendant le dernier Conseil municipal, à une heure tardive nous avons débattu des aides financières autour de l'organisation du Marché de Noël annulé. Pour justifier les dépenses, nous avons entendu ces mots prononcés par un de vos adjoints, je cite : « Sur le barrage Vauban, on a fait une petite pirouette. On a créé un spectacle non spectaculaire, on a donné un rendez-vous qui ne donne pas rendez-vous ».

À ces annonces franchement ambitieuses ont été ajoutés les propos suivants : « On a fait des animations particulièrement longues car on ne veut pas lancer de dynamique ». La conclusion était d'expliquer qu'il ne fallait pas que les « gens » restent. Alors je rappelle quand même que cette « pirouette » pour une animation qui n'en est pas une a coûté 100 000 euros à la collectivité.

Donc Madame la Maire, je m'interroge. Surtout depuis que j'ai lu la tribune d'une des membres de votre majorité dans un média en ligne local sur les difficultés que rencontrent les étudiants. Lors de nos derniers conseils je vous ai, à de multiples reprises, sollicitée sur les aides à mettre en œuvre pour accompagner les étudiants. Les seules réponses étaient : « on concerte », « on a vu », « on a rencontré », « on a réuni » mais concrètement ? Concrètement votre majorité a cité de Gaulle lors de nos derniers échanges mais n'a pas mis en œuvre des aides factuelles et concrètes. Je m'étonne d'autant plus que d'autres grandes villes se sont abstenues de diatribes contre le gouvernement comme seules réponses pour privilégier la mise en place de mesures concrètes et efficaces.

Nantes a créé des cellules d'écoute pour les étudiants.

Lille a donné une subvention au fonds d'aide alimentaire géré par le CROUS (à hauteur de 100 000 euros, une somme qui nous parle), Lyon a créé un fonds d'urgences pour les loyers impayés des étudiants et pour financer leurs équipements informatiques.

Marseille a organisé des distributions alimentaires.

Madame la Maire, je me questionne donc car il me semble que les pirouettes de votre majorité ne sont pas tout à fait synchronisées. Comment peut-on dépenser 100 000 euros pour une animation que l'on assume être inutile, peu intéressante et qui plus est, se déroule après le couvre-feu, et en même temps ne pas débloquer des fonds substantiels pour celles et ceux qui en ont besoin ? 100 000 euros, c'est quand même une somme conséquente qui aurait permis de créer un fond d'urgence pour les associations étudiantes.

Avec 100 000 euros, on peut créer un fonds d'urgence pour l'aide humanitaire.

Avec 100 000 euros, on peut mettre à disposition du matériel pour des associations caritatives.

Avec 100 000 euros on peut créer des cellules d'écoute pour les personnes isolées.

Avec 100 000 euros, on peut faire tant de choses au service des citoyens, des habitants. Mais apparemment vous avez privilégié les pirouettes... et leur pesant de cacahuètes.

Réponse :

Réponse à deux voix, Guillaume LIBSIG et ensuite Caroline ZORN.

M. LIBSIG :

Merci Madame la Maire, chers collègues, Madame Breitman

Permettez-moi de commencer mon propos par un rappel, celui de l'importance du secteur évènementiel.

Par son action et la multiplicité de ses formes et compétences, il permet la réalisation des rendez-vous du spectacle vivant, de la musique, du tourisme d'affaires, de la communication entrepreneuriale, de la promotion du savoir-faire des artisans et commerçants, de la valorisation patrimoniale des actions associatives, et j'en passe.

Il se réalise par le travail conjoint des agences spécialisées, des entreprises de régie, des intermittents techniques et artistiques, des créateurs, des collectivités, afin de proposer des rendez-vous à toutes les catégories de public.

Ce secteur est menacé par la crise qui contraint la culture, le tourisme et le développement économique.

Afin de répondre aux nombreuses craintes de faillites, nous avons, avec l'exécutif de Jeanne Barseghian, fait le choix de travailler aux formats des événements pour rendre leur maintien envisageable et de recourir à la commande publique à chaque fois que possible.

Cela a été le cas avec cette illumination sur le barrage Vauban qui concrétise une fois de plus notre soutien aux métiers de l'évènementiel et de la culture.

L'ensemble des prestations, production, conception vidéo, design sonore, régie générale, régie son et lumières, vidéo-projection et location de structures et électricité ont toutes été assurées par des entreprises strasbourgeoises qui ont ainsi pu bénéficier d'une bouffée d'oxygène en proposant un temps nécessaire de sérénité et de joie aux habitants

Sa conception a donné la preuve du professionnalisme et de la capacité d'adaptation de ces interlocuteurs.

Les spectacles, je le rappelle et le déplore, sont interdits. Les illuminations ont, elles, été autorisées. La commande a été claire et le fait que le projet se soit réalisé quotidiennement prouve son bienfondé.

Oui, nous avons fait un spectacle non spectaculaire. Un rendez-vous qui permet aux professionnels de continuer à travailler tout en respectant les contraintes Covid qui interdisent

les rassemblements et le brassage.

Cette valorisation du barrage était contemplative. Elle a réussi à accompagner et à encourager la mobilité des spectateurs. Elle ne faisait pas de fausses promesses, et se voulait humble et apaisante. Des qualités trop rares en ce moment.

Après avoir rappelé une partie de notre action à destination des professionnels de la culture et des entrepreneurs locaux, laissez-moi partager ici quelques chiffres objectifs.

Nous n'avons pas versé 100 000 € pour les associations caritatives mais bel et bien 150 000 € de subventions au village du partage. Subventions pour lesquelles nous avons été remerciées pour notre réactivité par les acteurs associatifs.

Nous n'avons pas versé 100 000 € pour les commerçants non sédentaires mais bel et bien plus de 260 000 € de subventions de compensation avec l'action conjointe de l'Eurométropole.

Nous n'avons pas versé 100 000 € pour les associations de commerçants mais bel et bien 320 000 € pour la mise en place de leurs illuminations qui ont fortement participé au dynamisme de l'activité locale en décembre.

En résumé, via « Capitale de Noël, » nous n'avons pas versé 100 000 € pour les citoyens et habitants, mais bel et bien un total de 826 000 € de subventions.

En tant que municipalité responsable et à l'écoute, nous refusons d'opposer les solidarités et continuons de répondre à l'ensemble des besoins.

Quant à la question gravissime de la crise étudiante, nous ne sommes pas en reste et je passe la parole à ma collègue, Caroline Zorn, vice-présidente en charge de cette question pour compléter notre réponse.

Mme ZORN :

Merci Madame la Maire, Merci chers collègues,

En période hivernale surtout, il n'est pas raisonnable de proposer de déshabiller St Pierre pour rhabiller St Paul.

Premièrement, opposer les précarités, comparer ce qu'on aurait pu prendre aux acteurs associatifs, aux professionnels de la culture et aux entrepreneurs locaux pour donner aux étudiants n'est pas notre vision de la chose publique. C'est dans cet esprit de refus de mise en concurrence, mise en concurrence des solidarités notamment, que nous assumons ne pas souhaiter multiplier les structures, les fonds, les guichets d'accueil, parce que le principal est que l'offre proposée aux publics visés soit présente, et c'est notre rôle de s'en assurer.

Le travail de terrain nous montre que des portes d'entrée uniques sont des facteurs d'efficacité. En revanche, ce que j'ai constaté samedi encore dans une distribution alimentaire auprès d'étudiants en science qui étaient non francophones, c'est que bon nombre d'entre eux ne savent pas où se rendre. Ils ne savent pas l'aide à laquelle ils/elles peuvent prétendre. En revanche, ce qui est extrêmement touchant, c'est la solidarité qui s'est mise en place entre eux. Et, les uns renseignent les autres, les prennent par la main pour aller aux distributions alimentaires et aller

demander de l'aide.

Alors, nous devons être sur ce terrain, renforcer l'information, et surtout nous devons travailler avec l'existant, avec des fonds qui existent déjà.

Je vais vous le dire autrement. Les étudiantes et les étudiants se fichent du logo qui est apposé à l'entrée de la distribution alimentaire qui leur permettra de se nourrir pendant une semaine ou sur l'ordinateur qui leur sera prêté.

Et, notre équipe n'a pas la vanité de vouloir créer un fonds à grand renfort de communiqués de presse quand celui de la fondation de l'université de Strasbourg fait un travail exceptionnel.

Et, c'est donc en accord avec la fondation, puisqu'on travaille avec les acteurs les mieux placés, que nous avons décidé de ne pas créer un nouveau fonds mais de travailler à soutenir ce dernier.

Et les demandes reçues par la fondation sont tout simplement bouleversantes. Lucille, Mohamed, Salma, Eliel veulent une autonomie pour étudier.

Actuellement, la bourse « critères sociaux » ne leur est pas accessible parce que le système de bourses est mal fait, et que le gouvernement semble sourd aux demandes de refonte de ce système actuellement.

En revanche, ces jeunes peuvent demander une bourse des donateurs de l'université de Strasbourg. Et, je profite un instant pour en faire la promotion puisqu'il est important de savoir que l'université de Strasbourg et ses donateurs soutiennent les étudiants méritants en leur proposant des bourses qui peuvent atteindre 27 000 € sur 3 ans. C'est un dispositif qui est mis en place par l'université de Strasbourg avec le soutien de la fondation de l'université de Strasbourg, et nous allons les aider à renforcer ce dispositif.

Ce soutien permet l'autonomie financière complète de l'étudiant afin qu'il ou elle puisse se consacrer pleinement à ses études dès son entrée en faculté, en école, en institut.

Et, c'est de cela que les étudiants ont besoin. On le redit, la charité ne fait pas une politique de solidarité.

Alors, les dispositifs qui visent à l'autonomie, nous les soutiendrons. L'expérimentation sur un revenu de base étudiant en fera peut-être partie.

Mais, je vais aller au second point qui vise à faire une synthèse des aides sur 2020, bien que j'aurai l'occasion de vous apporter d'autres informations très bientôt dans le cadre métropolitain, cette fois.

En 2020, 115 000 € de soutien direct aux étudiants, étudiantes, doctorantes, doctorants à travers diverses aides financières, bourses qui ont été versées via les établissements d'enseignements supérieurs ou le CROUS de Strasbourg, parce que ce sont eux les plus proches du public visé.

20 000 € pour les actions favorisant l'orientation et la réussite étudiantes par les journées universitaires. 30 000 € pour soutenir l'entrepreneuriat étudiant via Pépité ETENA.

55 000 € pour le dispositif Carte Culture, 19 000€, pour les associations étudiantes, l'AFGES, l'ESM

Et cette année, nous allons aider d'autres associations qui n'étaient actuellement pas aidées par la Ville et l'Eurométropole.

Pour conclure, il est donc bien inutile d'essayer d'opposer les solidarités. Ce n'est pas notre manière de faire les choses. Nous ne céderons pas à ces sirènes. Lorsque le travail est bien fait quelque part, il est plus efficace de renforcer ce travail, de renforcer cette aide plutôt que de multiplier les acteurs. De cela, les étudiantes et les étudiants n'en ont pas besoin.

Je vous remercie.

S'ensuit un débat.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JANVIER 2021

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées



Conseil municipal du 25 janvier 2021

Point 2 à l'ordre du jour : Vœu de l'exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (voir détails page suivante) :

Pour : 55 voix

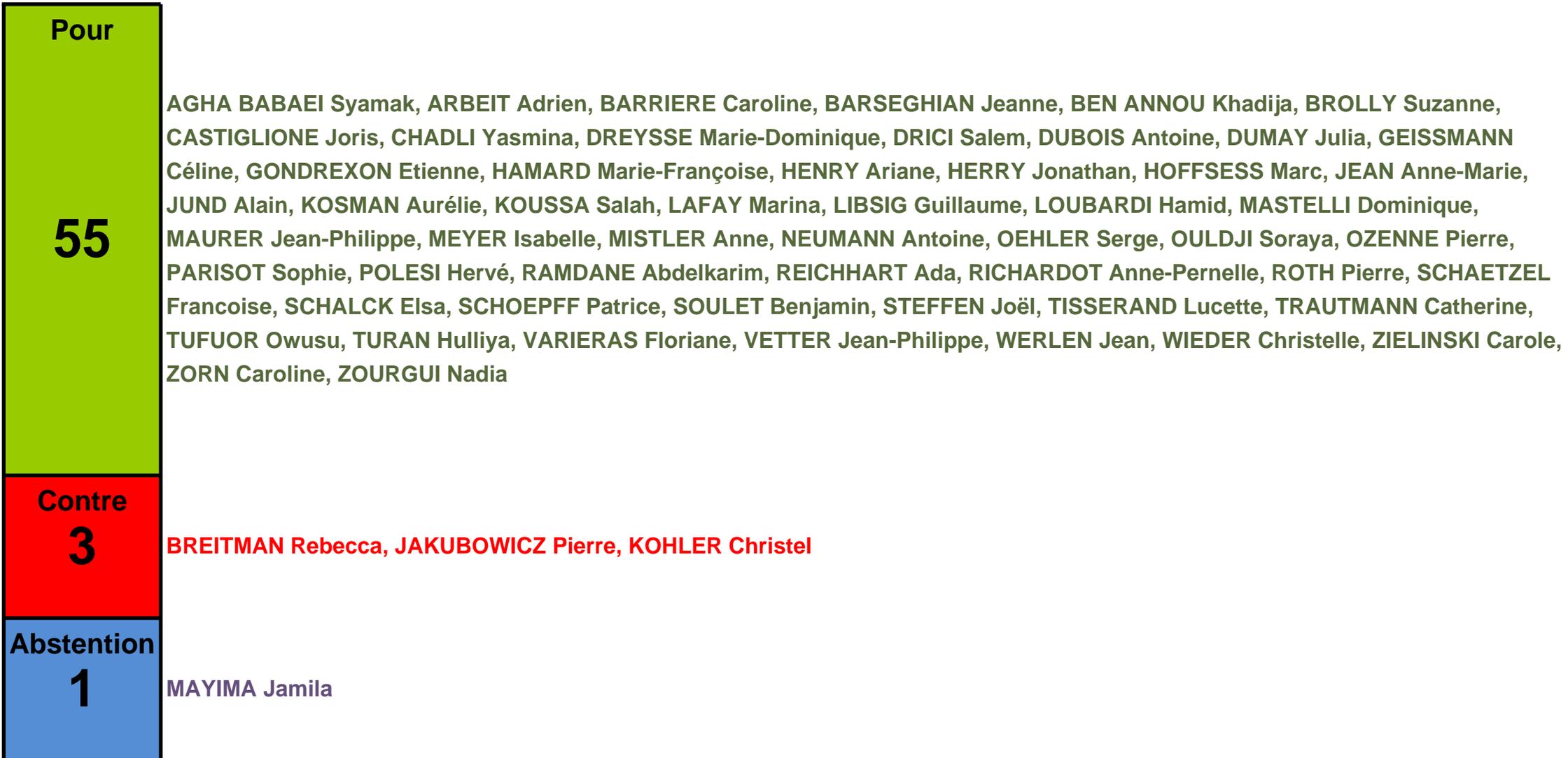
Contre : 3 voix + 2

NB: M. FONTANEL, M.MATT n'ont pas réussi à voter et souhaitaient voter Contre.

Abstention : 1

SERVICE DES ASSEMBLEES

Vœu de l'exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la ville de Strasbourg.





Conseil municipal du 25 janvier 2021

Point 4 à l'ordre du jour : Avis sur les emplois Ville.

Résultats du vote (voir détails page suivante) :

Pour : 56 voix + 1

NB: M. OEHLER n'a pas réussi à voter et souhaitait voter pour.

Contre : 0

Abstention : 5

SERVICE DES ASSEMBLEES

Avis sur les emplois Ville.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

5

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe



Conseil municipal du 25 janvier 2021

Point 5 à l'ordre du jour : Délibération sur le bilinguisme, les cultures régionales et rhénanes.

Résultats du vote (voir détails page suivante) :

Pour : 62 voix + 2

NB: M. KOUSSA et M. OEHLER n'ont pas réussi à voter et souhaitaient voter pour.

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Délibération sur le bilinguisme, les cultures régionales et rhénanes.

Pour

62

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



Conseil municipal du 25 janvier 2021

Point 6 à l'ordre du jour : Lancement d'une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du cinéma Odysée.

Résultats du vote (voir détails page suivante) :

Pour : 59 voix + 4

NB: Mme BREITMANN, Mme MAYIMA, Mme KOHLER et M. JAKUBOWICZ n'ont pas réussi à voter et souhaitaient voter pour.

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Lancement d'une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du cinéma Odysée.

Pour

59

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



Conseil municipal du 25 janvier 2021

Point 14 à l'ordre du jour : Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Résultats du vote (voir détails page suivante) :

Pour : 53 voix + 2

NB : Mme ZOURGUI et Mme HENRY n'ont pas réussi à voter et souhaitaient voter pour.

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Pour

53

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

0



Conseil municipal du 25 janvier 2021

Point 15 à l'ordre du jour : Gestion des Réserves naturelles nationales.

Résultats du vote (voir détails page suivante) :

Pour : 53 voix + 1

NB: Mme ZOURGUI n'a pas réussi à voter et souhaitait voter pour.

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Gestion des Réserves naturelles nationales.

Pour

53

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

0



Conseil municipal du 25 janvier 2021

Point 24 à l'ordre du jour : Gestion des forêts de la ville de Strasbourg et de l'Oeuvre Notre Dame.

Résultats du vote (voir détails page suivante) :

Pour : 54 voix + 1

NB: Mme BREITMANN n'a pas réussi à voter et souhaitait voter pour.

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Gestion des forêts de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

Pour

54

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Motion – Strasbourg amplifie sa stratégie « Santé, Climat, Mobilités ».

Pour

51

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

5

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Renvoi de la Résolution : Création de la commission indépendante du débat public de la ville de Strasbourg.

Pour

42

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

9

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Abstention

6

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, KOUSSA Salah, MASTELLI Dominique, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine